

---

COPENHAGUE – Groupe de travail sur les principes opérationnels du GAC

Samedi 11 mars 2017 – 11 h à 12 h 30 CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

MANAL ISMAIL:

... Pas le cas. Comme cela a été marqué dans la liste de diffusion de ce groupe de travail, Thomas Schneider président du GAC et de ce groupe de travail, a pris un retard de 45 minutes, mais il nous rejoindra dès que ce sera possible. Nous pouvons entre temps faire une petite révision des modifications qui ont été suggérées pour pouvoir faire un vote, le vote en ligne, jusqu'à ce que Thomas soit arrivé et que nous puissions aller de l'avant.

Avant de commencer, je veux vous dire que Michelle... Je pense que Michelle a déjà diffusé le document avec les petites modifications qui ont été apportées et il y a tant de commentaires que... Enfin, je pensais que nous étions près de la fin de cette tâche, de ce travail, mais il ne semble pas être le cas. Ce serait peut-être plus utile de voir la version nette, disons sur l'écran, sans le contrôle de modification, et pouvoir avancer pour que chacun de nous puisse faire un suivi des commentaires que nous avons formulé. Et il se peut que nous puissions faire une surprise à Thomas quand il sera arrivé, si nous avons fini notre travail.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Nous allons donc aborder le principe numéro 8 qui est que « les réunions en présence du GAC seront convoquées par le président au moyen d'une notification émise avec un minimum de 28 jours calendaires avant la date de la réunion. Cette notification peut être émise par courriel. »

Le changement suggéré peut être vu sur l'écran puisque la fonction de contrôle des modifications a été actif, est active, pardon. Donc s'il n'y a pas de commentaires, nous allons aborder le principe numéro 9.

« Les réunions en ligne et à distance du GAC seront convoquées par le président au moyen d'une notification émise avec dix jours calendaires par avance par rapport à la date de cette réunion. Cette notification peut être envoyée par courriel. »

S'il n'y a pas de commentaires, maintenant nous abordons le principe 10. « Une réunion d'urgence du GAC peut être convoquée et cette réunion pourra être convoquée par le président au moyen d'une notification envoyée avec un minimum de 10 jours calendaires avant la date de... la date programmée pour la réunion. Cette notification peut être envoyée par courriel. »

Maintenant, Nigel de l'Union... de l'UTC.

---

UTC:

La révision proposée dit ce qui suit, je suppose que cette notification peut être envoyée par courriel, mais aussi par d'autres moyens. C'est correct, n'est-ce pas? Il se peut qu'à d'autres moments, ce serait utile peut-être d'avoir recours à d'autres modalités d'envoi de la notification. Si on veut, par exemple, parvenir à un territoire dans les régions faiblement desservies où on pourrait avoir des difficultés par rapport à l'Internet, il se peut que la méthode ancienne pourrait être viable dans ces cas-là et utile aussi. Je comprends que le rythme de travail du GAC à l'heure actuelle impose l'utilisation du courriel, ainsi que l'utilisation de l'Internet. Mais moi, ce que je voudrais, c'est que vous puissiez me confirmer que la notification ne sera pas envoyée que par courriel.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Nigel. Moi, j'ai fait ce même commentaire. Il me semble que l'idée était d'introduire l'option ou la possibilité du courriel. C'est pour cette raison que le document était rédigé de la sorte.

Il se peut que Michelle puisse corriger ce que je dis, si je ne m'abuse, si je me trompe.

Mais il me semble que vous êtes, enfin, que ce que vous dites est approprié. Nous pourrions dire donc par courriel ou par un autre moyen approprié qui ferait l'objet d'un accord du GAC.

---

Maintenant, le représentant de la Palestine.

PALESTINE: Bonjour. Je dois dire quelque chose à propos des principes 9 et 10. Dans mon expérience, dix jours ne suffisent pas. Ce n'est pas un délai suffisamment approprié. Par rapport aux réunions d'urgence, je ne trouve pas que ce soit un délai, enfin approprié. Je pense que ce n'est pas juste. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, Alan, notre collègue de la Palestine. Est-ce que vous avez une suggestion spécifique ou concrète à cet égard ? Vous voudriez voir changer le principe concernant les réunions convoquées en urgence ?

PALESTINE: Il me semble que dix jours est un délai trop long pour une réunion qui est convoquée en urgence. Et pour les réunions courantes, je ne suis pas d'accord avec le délai proposé, parce que je trouve qu'il ne suffirait pas.

MICHELLE SCOTT-TUCKER: Merci beaucoup. Il me semble... Je suis d'accord en ce sens que les dates semblent poser problème. Ce que nous essayons de faire en ce moment, c'est d'essayer de parvenir à des

---

modifications pouvant obtenir le soutien du GAC sans avoir à rentrer dans un débat interminable à cet égard. Nous voulons essayer de permettre le vote en ligne. Il y a beaucoup de problèmes par rapport aux adresses électroniques et aux courriels dans les jours préalables aux réunions. Mais si nous allons essayer de modifier le point de fond des principes opérationnels, nous ne pourrons pas y parvenir.

Ces réunions ne sont pas nécessairement des réunions en présence et il peut s'agir de téléconférences. Dans ce cas-là, un délai de dix jours est approprié. De toute façon, je suis d'accord avec vous. C'est une question problématique, mais même dans ce cas-là, nous n'obtiendrons pas le soutien du GAC dans cette réunion, pendant cette réunion, pour ces modifications. Pendant cette réunion, nous voulons aborder les changements que nous avons analysés en ligne. Enfin, nous voulons dire nous centrer sur ces changements. Nous voulons réduire leur nombre au minimum pour pouvoir les approuver ou les adopter pendant cette réunion. J'espère avoir été claire.

MANAL ISMAIL:

Merci Michelle. Et oui, Alan, moi, j'ai reçu un commentaire sur cette même question. Parce que si une réunion est convoquée en urgence et qu'elle doit être faite en présence, il faut tenir compte du fait qu'il y a tout ce qui concerne les visas.

---

Comme Michelle l’a dit, il faut que nous puissions pouvoir adopter cette modalité de travail en ligne. C’est pour cela que j’ai repris ou retiré la plupart de mes commentaires, mais je les reprendrais au fur et à mesure que nous considérerons les principes. Pour ce cas particulier, il s’agit de pouvoir travailler en ligne ou de manière virtuelle en tenant compte des prochaines élections.

Christine de la Commission européenne et Michelle ont présenté leurs commentaires. Le document est devenu un peu, enfin, problématique. Et nous avons essayé d’en présenter une version nette avec un nombre minimum de modifications suggérées.

Maintenant, nous allons aborder le principe numéro 11. « En plus des réunions en présence, les réunions et les débats peuvent avoir lieu au moyen de communications sécurisées sur Internet, ce qui comprend le courriel, des téléconférences et des télécommunications sur des sites web. »

Maintenant, le représentant de la Guyane.

GUYANE:

Je me demande ce que signifie les « communications sécurisées ».

---

MICHELLE SCOTT-TUCKER: Par exemple, si nous commençons à avoir un système de vote électronique en ligne, il faudra que ce soit chiffré, qu'il ne puisse pas faire l'objet d'une attaque pirate. Je pense qu'on parle de cela lorsqu'on dit d'un système sécurisé.

MANAL ISMAIL: D'autres commentaires ?

Oui.

SOUDAN: Nous pourrions peut-être ajouter ceci : « Il faut que tous les membres puissent y accéder. » Parce qu'il y a certains produits auxquels on ne peut pas accéder depuis le Soudan.

MANAL ISMAIL: Merci. Nous prenons bonne note de votre commentaire.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Nous allons donc avancer sur la page, sur l'écran, pour le reste des principes.

MICHELLE SCOTT-TUCKER: Non, n'avancez pas autant.

Revenez en arrière, s'il vous plait.

---

Voilà. Nous analysons le principe 12, ainsi que les principes subséquents, à partir du principe numéro 12.

MANAL ISMAIL: Le principe 12 dit : l'ordre du jour proposé pour la réunion devra être communiqué aux membres et aux observateurs du GAC à l'avance par rapport à la réunion.

KAVOUSS ARASTEH: Auparavant, on avait dit... On avait parlé d'une avance de six mois pour cette partie de la phrase qui dit : avant la réunion, dans le principe numéro 12. À l'avance, ça peut être une heure avant la réunion. Cela signifie beaucoup de choses, mais ça peut être juste une heure. Donc, cet ordre du jour doit être envoyé ou communiqué avec une avance de sept jours par rapport à la date de la réunion. Il faut être plus précis.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, Kavouss. Je pense que nous essayons d'apporter le nombre le plus réduit de modifications pendant cette réunion pour pouvoir commencer à mettre en œuvre dans l'immédiat le vote en ligne.

Lorsque nous avons parlé auparavant de l'avance, nous avons reçu certains commentaires sur l'établissement d'un nombre

---

spécifique de journées ou de jours, ou bien le fait d'envoyer l'ordre du jour pendant un certain délai. Ou, enfin, on a dit que l'envoi de cet ordre du jour avec une seule journée d'avance irait à l'encontre de ces principes opérationnels.

Je n'ai pas de problème d'inclure un délai sur lequel nous serons tous d'accord dès maintenant.

MICHELLE SCOTT-TUCKER: Merci beaucoup, Kavouss. Il me semble que vous n'étiez pas là dans la salle lorsque nous avons dit que nous essayons de réduire au minimum possible le nombre de modifications pour que, pendant la semaine, nous puissions peut-être revenir sur ce thème. Notre objectif maintenant est de nous en tenir à un nombre minimum de modifications pour pouvoir avoir un vote en ligne.

Il me semble que nous sommes d'accord en ce sens que c'est le point auquel nous devons parvenir pendant cette réunion pour pouvoir avoir un vote en ligne concernant nos prochaines élections. Je ne sais pas si vous étiez dans la salle, mais nous pouvons aborder la question si vous voulez maintenant.

MANAL ISMAIL: Je veux vous assurer qu'il y aura ce débat plus tard. Ce n'est pas que nous décidons de clore maintenant la question des

---

principes. Nous ne faisons que présenter la question du vote en ligne pour pouvoir inclure plus tard le reste des suggestions et des propositions.

Ce n'est pas du tout une lecture finale de la question.

Merci.

Alors Kavouss, êtes-vous d'accord pour que nous conservions le texte de cette façon ?

KAVOUSS ARASTEH:

Mais je ne sais pas ce que nous faisons maintenant. Pourquoi est-ce que nous voyons un paragraphe après l'autre ? Abordons la question du vote en ligne si nous voulons finir sur ce sujet, si personne ne s'y oppose. Donc, abordons la question du vote en ligne et voilà. Merci.

MANAL ISMAIL:

Le principe 12 est peut-être relativement confus, parce qu'il n'est pas directement lié au vote en ligne. Mais il s'agit de certains principes que Michelle a sélectionnés, ainsi que l'ACIG, qui concerne les changements proposés seulement avec le vote en ligne. Lorsque vous n'étiez pas dans la salle, nous avons lu quelques principes qui étaient liés à la question du vote en ligne.

Finn, pardon.



---

Si nous ne pouvons pas parvenir à un consensus, nous conservons le document tel qu'il est. Si nous parvenons au consensus, nous pouvons inclure ce nouveau texte.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, la Chine. Bien. Nous sommes tombés d'accord en ce sens qu'il faudrait avoir un débat pendant la séance plénière du GAC et c'est pour cela que nous avons modifié la structure du groupe de travail. C'est maintenant le président du GAC qui est le leader de ce groupe de travail et on va aborder ces thèmes pendant les séances plénières du GAC.

Nous préparons ce que nous voulons proposer au GAC lors de la séance plénière. Je répète et je tire cela au clair encore une fois. Nous ne proposons pas de modification à ces principes opérationnels. Ce que nous faisons, c'est introduire le vote en ligne, parce que nous en avons besoin dans les plus brefs délais. Nous introduisons le vote en ligne et en parallèle, nous travaillons pour voir les principes au niveau... à caractère général qu'il faut proposer. Nous allons ensuite rédiger ces principes et nous allons en négocier tous les détails ou les détails qu'il faudra négocier, sur lesquels il faudra se mettre d'accord.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous abordons le prochain principe opérationnel, le principe 13, où on lit : « Les demandes

---

d'inclusion de sujets ou de thèmes pour l'ordre du jour pour la prochaine réunion devront être envoyées par écrit à la présidence du GAC. »

Nous abordons maintenant le prochain principe. S'il vous plaît, est-ce que nous pouvons avancer sur l'écran ? Voilà.

Voilà la section concernant les facultés du président, les pouvoirs du président. Il y a ici une toute petite modification concernant le président ou la personne exerçant les fonctions du président. En plus de l'exercice des facultés conférées par ces principes, le président déclarera l'ouverture et la clôture de chacune des réunions. Il dirigera les débats. Il cédera la parole aux participants. Il posera des questions. Il annoncera les décisions.

Le Président peut aussi rappeler à l'ordre des orateurs, à certains orateurs si leurs commentaires ne sont pas pertinents, parmi d'autres facultés du président.

Voilà donc le principe numéro 28.

KAVOUSS ARASTEH:

Veillez s'il vous plaît indiquer seulement le changement pertinent. Ne lisez pas tout le texte pour que nous puissions dire je suis d'accord ou je ne suis pas d'accord sur ces changements.

---

Je ne comprends pas pourquoi nous avons éliminé telle ou telle chose. On le fait par écrit, on va le faire par courriel. Pourquoi est-ce que cela est éliminé par écrit ?

MICHELLE SCOTT-TUCKER: Bon. Un courriel est un message écrit aussi.

KAVOUSS ARASTEH: Oui. Mais tout le monde virtuel, comme nous le savons tous, n'est pas quelque chose de sûr.

Lorsqu'on dit par écrit, il faut que j'écrive une lettre, que je la signe et que je l'envoie par la poste. Et c'est différent. Cela diffère bien sûr de la communication électronique. Pourriez-vous revenir en arrière ? Reprendre ce principe spécifique ?

MANAL ISMAIL: [Inaudible].

KAVOUSS ARASTEH: On lit là par courriel, au moyen d'une téléconférence, etc. Par écrit signifie écrire la communication électronique, c'est une chose différente. Vous pouvez conserver ce principe tel qu'il apparaît, mais je ne suis pas d'accord sur la modalité d'intervention du secrétariat.

MANAL ISMAIL:

Permettez-moi de vous expliquer ce que le secrétariat a voulu dire. Je crois que nous avons, enfin, mis à l'écart le fax, la télécopie, le courrier par avion, parce que personne n'envoie de fax ou télex. Nous essayons par contre, en revanche, d'essayer de communiquer directement par des moyens électroniques et nous voulons introduire justement cette composante électronique sur laquelle vous avez été d'accord. Comme Michelle essayait de l'expliquer, nous essayons d'exclure la communication orale. Mais bien sûr, cela n'implique pas d'exclure les courriels, les messages courriels, parce que c'est justement la manière de communiquer à l'écrit à l'heure actuelle.

Kavouss, avez-vous des suggestions ?

KAVOUSS ARASTEH:

Je crois que nous pourrions inclure ou mettre ce qui comprend, par exemple, les communications par voie électronique. Voilà. Par exemple, s'il y a un changement que je veux proposer pour l'ordre du jour, je peux envoyer cette modification par courriel, par un message courriel, mais par écrit... L'expression par écrit signifie autre chose. De toute façon, je n'ai pas de problème, parce que ce n'est qu'une formalité.

MANAL ISMAIL:

Je pense que vous proposez quelque chose d'utile. Nous pourrions dire par écrit, y compris les courriels, et je souligne que ce n'est pas la version finale de ces documents. Nous allons encore le revoir une fois de plus et nous allons pouvoir continuer à le modifier. Mais nous avons au moins maintenant cette idée pour que vous puissiez comprendre notre intention lorsque nous modifions ce document. Nous pouvons inclure donc par écrit, y compris par messagerie électronique.

Est-ce que vous êtes d'accord ?

Bien, nous avançons donc sur l'écran. Principe 31. Le changement qu'on propose, c'est d'éliminer le mot « shall » en anglais et le remplacer par le mot « may ». Donc, on dirait si les vice-présidents ne peuvent pas remplir leurs fonctions avant la fin de leurs mandats, de nouvelles élections peuvent, le cas échéant, être organisées pour le mandat qui reste, etc.

KAVOUSS ARASTEH:

Pourquoi dit-on : peuvent le cas échéant ? Pourquoi « may » en anglais et « if appropriate » en anglais ? Qui décide si cela est approprié ou pas ? On introduit ici beaucoup de qualifications qui ne font qu'affaiblir le processus. On pourrait... Un minimum

---

devrait être organisé. Des élections devraient être organisées. Voilà.

MANAL ISMAIL:

Permettez-moi d'expliquer cela et ensuite, je donnerais la parole à Cristina.

L'intention ici était de faire en sorte que si, par exemple, le mandat est sur le point d'arriver à expiration, à ce moment-là, il n'est peut-être... Cela ne vaut peut-être pas la peine de faire des élections, parce que le terme va bientôt finir. Le mandat du vice-président va bientôt finir. Je pense qu'on envisageait ce cas de figure.

COMMISSION EUROPÉENNE: Oui. Vous venez de dire ce que je voulais dire. L'idée est de donner un petit peu plus de flexibilité. Par exemple, s'il manque un mois pour la fin du mandat, il serait plus approprié de... Il serait peut-être plus approprié qu'un autre vice-président remplisse ce rôle au lieu de mettre en place des élections. On voulait donc introduire un peu plus de flexibilité, un peu plus de souplesse au niveau du processus.

---

MANAL ISMAIL: Et ici, le mot « si approprié » fait référence à la décision du GAC, c'est-à-dire si le GAC considère qu'il est approprié de mettre en place des élections.

KAVOUSS ARASTEH: Moi, je suggère de mettre « devrait être organisé », « des élections devraient être organisées, si nécessaire ».

MANAL ISMAIL: Je pense que cela a la même signification. Est-ce qu'on pourrait mettre « devraient être organisées, si nécessaire » ? Vous êtes d'accord ? Merci.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Pouvons-nous faire défiler l'écran s'il vous plait ? Il n'y a pas d'autres commentaires. Très bien. Alors, principe 32.

Oui. [Inaudible] du Népal.

NÉPAL: Je vois quelques ambiguïtés ici. Nous devrions avoir des procédures spécifiques pour savoir dans quels cas des élections doivent être mises en place ou non.

Je pense que la procédure devrait être plus spécifique dans ce cas-là, pour savoir dans quelles circonstances nous devrions mettre en place des procédures spécifiques.

MANAL ISMAIL:

Merci. Je prends note de votre commentaire, mais une fois encore je me répète, nous nous focalisons sur les discussions. Nous essayons de ne pas introduire des modifications majeures. Je prends note de votre commentaire pour qu'on puisse en parler dans d'autres discussions. Nous en prenons note et nous allons revenir donc sur votre commentaire plus tard.

Principe 32. Le changement, c'est dans le paragraphe qui dit que « les élections seront valides si plus d'un tiers des membres du GAC participent au vote. S'il s'agit d'un deuxième cycle de vote seulement présent à la... seulement les membres présents à la réunion du GAC peuvent participer. »

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH:

Je ne pense pas qu'un tiers soit un seuil valide. Je sais qu'on ne peut pas modifier le paragraphe en ce moment, mais je pense qu'on devrait parler de majorité ici et non pas d'un tiers des participants. Parce que dans ce cas-là, deux tiers ne participeraient pas. Tout vote valide devrait porter sur une majorité, une majorité simple.

Et puis, pour ce qui est de la dernière partie de la phrase, ce n'est pas correct en anglais. On ne peut pas dire « en cas de

---

deuxième série de vote, seul serait présent.» Ça n'a pas beaucoup de sens en anglais. Je pense qu'il faudrait re-rédiger cette phrase.

MANAL ISMAIL:

Peut-être qu'on pourrait mettre seulement les membres présents à la réunion du GAC pourraient participer. Nous prenons note donc de votre commentaire et c'est un point sur lequel nous allons revenir plus tard dans nos discussions. Merci.

J'ai une question rapide. Quand nous introduisons le vote en ligne, est-ce qu'on peut mettre en place un vote en ligne en cas de mise en place d'un deuxième cycle de vote? En cas de deuxième tour?

Je prends note du fait qu'il s'agit d'une modification majeure, donc on peut prendre note de ce commentaire pour en parler plus tard. Bon. La question est de savoir s'il y a égalité des voix, est-ce que ce serait possible de mettre en place un deuxième tour de vote? Et qui serait éligible à voter dans ce deuxième tour? Je prends donc note de ce commentaire pour en discuter plus tard.

Pouvons-nous passer au principe 34. 34? Oui. « Pour les élections, les votes seront secrets. Chaque membre ayant le droit de vote décide de faire son vote public. Cela inclut le vote

---

en personne ou les votes transmis par voie électronique. » Ici, on a remplacé en anglais « electronically » par... On a mis « electronically » en anglais au lieu de « by electronic mail ».

Y a-t-il des objections par rapport à ce changement ? S'il n'y en a pas, passons au principe 35.

Le principe 35 dit : « Le processus de vote doit être sécurisé, équitable, indépendant et transparent. »

Tout ce texte est nouveau. « Les détails sur les processus de vote doivent être communiqués aux membres au moment de la finalisation et de l'annonce des nominations aux candidats. »

Principe 33. « Les votes peuvent... Le vote peut se faire par des mécanismes sécurisés en ligne ou par d'autres mécanismes que le GAC considère approprié. Le GAC, le secrétariat du GAC, facilitera le processus d'élection. Donc, nous pouvons émettre notre vote de manière personnelle... en personne. Le secrétariat distribue les bulletins de vote aux membres accrédités, aux représentants des membres accrédités à la réunion et place une urne dans la salle de conférence. »

Y a-t-il des commentaires par rapport à cela ? Oui.

---

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Je pense que si on parle d'un mécanisme sécurisé et qu'on dit tout de suite après par d'autres mécanismes sécurisés que le GAC considère approprié, cela, je pense, peut poser des problèmes plus tard.

MANAL ISMAIL: Merci.

Y a-t-il d'autres commentaires ?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Les principes 34 et 35, il faudrait que ce soit cohérent. Si nous lisons bien, on dit que nous pouvons faire notre vote de manière électronique ou par voie électronique. Pourquoi ne pas mettre ces points-là dans le principe 35 ? Inclure ce point-là dans le principe 35, pardon, 34. Parce que transmis par voie électronique, cela veut dire qu'il s'agit d'un vote en ligne.

MANAL ISMAIL: Vous parlez du principe 34 ? Pouvez-vous répéter quelle partie vous voulez ajouter au principe 34 ?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Il y a une partie où on parle du vote par voie électronique. Je pense que nous pourrions donc remplacer cela par vote en ligne.

---

MICHELLE SCOTT-TUCKER: L'idée, c'est d'être souple et d'inclure toutes les options. Le processus de vote à l'heure actuelle, que vous avez utilisé plusieurs fois, inclut le vote par courrier électronique qui n'est pas l'idéal bien sûr, mais c'est un processus qu'on a utilisé. Donc, cette phrase fait référence à cela, mais le GAC pourrait utiliser d'autres mécanismes. Mais le fait de laisser cette phrase-là nous permet de rendre les choses plus flexibles.

MANAL ISMAIL: Est-ce que c'est bien ?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Oui. Mais, je pense qu'il faudrait faire référence à ce vote en ligne et qu'il faudrait donc avoir certaines restrictions par rapport aux mécanismes de vote en ligne. Parce que le vote par voie électronique ou par courriel nous permet d'avoir un meilleur accès et si nous avons un mécanisme en ligne, alors c'est ce que l'on a.

MANAL ISMAIL: Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Principe 36. « Tous les membres auront l'occasion de voter jusqu'à 21 jours avant la réunion pertinente. Le vote pourra être

---

possible pendant la réunion appropriée. Si un membre n'a pas voté dans ce délai de temps, on considérera que son vote n'est pas valide. »

KAVOUSS ARASTEH: On parle ici d'un délai de temps, et donc on parle du temps mentionné auparavant. Je pense qu'il faudrait faire référence au délai mentionné auparavant, précédemment. Excusez-moi.

MANAL ISMAIL: Pouvons-nous faire défiler le texte ? Principe 39, les enregistrements. Pardon, 44.

Principe 44. « Le secrétariat facilitera la communication entre le président, les vice-présidents du GAC, d'autres membres observateurs du GAC et l'ICANN. » On a éliminé membre du GAC et on a spécifié membres et observateurs au GAC. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette modification ?

Ensuite, principe 49. « Les procès-verbaux des réunions du GAC devront être enregistrés de manière appropriée, à moins qu'une réunion ou une séance ait été clôturée ou close. Ils doivent être disponibles en ligne. »

---

KAVOUSS ARASTEH: Je pense que hier dans la réunion sur le renforcement de la responsabilité des SO et des AC, il y avait des objections par rapport au fait de parler des séances à huit clos et je suggère de le dire autrement. Donc, éliminer une partie. ...devrait donc la première partie dire... devrait que les procès-verbaux de la réunion du GAC ou « les enregistrements des réunions du GAC devraient normalement être enregistrés ». C'est juste pour être cohérent.

MANAL ISMAIL: Je pense que le fait d'ajouter « normalement pourrait nous permettre ». Pardon, Michelle.

MICHELLE SCOTT-TUCKER: Je veux clarifier. « Les procès-verbaux du GAC devraient être normalement enregistrés de manière appropriée, être disponibles en ligne. » C'est ce que vous souhaitez ? Très bien, merci.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. Je pense que c'est une façon intelligente de reformuler la phrase.

Le principe 53. « Le vote peut se faire par bulletin de vote, par... par, pardon, l'introduction d'un mécanisme de vote en ligne. »

---

Ou par l'introduction d'un mécanisme de vote en ligne. C'est la partie que nous avons ajoutée et on répète cela à la fin. Le vote peut se faire par un mécanisme de vote en ligne. C'est la partie qui a été ajoutée, je crois.

Je pense qu'on devrait éliminer donc le mot « ou ».

À la fin, à l'aide d'un mécanisme de vote en ligne, y a-t-il des commentaires, des réactions par rapport à cela ?

Alors, pouvons-nous faire défiler l'écran pour voir quelles sont les autres modifications ? Donc, c'est tout.

MICHELLE SCOTT-TUCKER: Excusez-moi. L'autre changement, c'est dans le nombre, le numéro de l'article. Il y a donc deux... Il y avait deux principes opérationnels numéro 12 en nombre romain, en chiffre romain. Donc j'ai modifié cela pour qu'il n'y ait pas une répétition en ce qui concerne le nombre d'articles, le numéro d'article.

MANAL ISMAIL: Je veux juste répéter que cet exercice est fait pour introduire le vote en ligne. Nous allons revisiter tous les principes une fois qu'on commencera à travailler sur la restructuration totale de tous les principes. Nous avons déjà reçu des commentaires d'ordre général, des principes qui ont été proposés. Nous

---

pouvons donc mettre ces principes proposés dans une diapo, puisque nous avons fini avec cet exercice de lecture.

Mais avant de donner la parole à Kavouss... Avant, je vais donner la parole à Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH:

Je pense qu'une difficulté, c'est l'autorisation pour voter. En supposant qu'un membre X vote par voie électronique, comment savons-nous que la personne qui va voter est la personne autorisée ? Voilà, première difficulté.

Et ensuite, ce qui me préoccupe encore, ce sont les aspects de sécurité du vote en ligne.

Nous avons vu les problèmes que cela peut poser. Nous en avons entendu parler au cours de ces derniers jours. S'agit-il d'un moyen sécurisé au niveau de l'identification de l'authenticité ? Il s'agit de questions par rapport auxquelles il faut se pencher, parce que dans d'autres parties du gouvernement, ce type de vote est disponible. Mais à cause de ces difficultés, on évite de l'utiliser.

Dans notre cas, ce n'est pas un point critique, mais dans d'autres domaines, cela peut être assez délicat. La question est de savoir qui est autorisé à voter en ligne. Qui octroie cette autorisation ?

---

Comment faisons-nous pour nous assurer que la personne qui vote est la personne autorisée à voter ?

Parce que comme nous sommes ici, on peut vérifier les autorisations quand nous sommes ici sur place. Je pense que c'est une question par rapport à laquelle il faudra parler.

MICHELLE SCOTT-TUCKER: Oui. Je suis d'accord. L'ACIG a mené des consultations avec des gens qui utilisent le vote en ligne et le logiciel de vote en ligne. Et nous allons donc présenter cette solution, ce logiciel, aux membres du GAC et nous allons à ce moment-là aborder les préoccupations que vous avez manifestées.

MANAL ISMAIL: Merci Michelle.

Oui, excusez-moi.

TAÏWAN: Bonjour à tous. Tout d'abord, je tiens à remercier les gens qui ont participé à ce groupe de travail pour cet effort qui a été fait et j'apprécie énormément les discussions en personne, en face-à-face.

Cependant, je n'étais pas au courant des changements aux principes qui allaient être faits aujourd'hui, car les changements

---

doivent être présentés en plénière pour être approuvés. Je pense que ce serait plus efficace pour nos réunions en face-à-face... Ça aurait été utile de savoir quel serait le contenu de nos discussions à l'avance. J'aimerais que dans l'avenir on puisse disposer du document de travail avant qu'il soit envoyé par courriel pour que nous puissions être préparés, surtout pour que tous les membres du groupe de travail puissent participer.

MANAL ISMAIL:

Merci Taïwan. On en prend note. Michelle va donc recueillir toutes ces informations et les envoyer aux membres du groupe et aux membres du GAC. Nous allons à partir de maintenant présenter tout cela en séance plénière du GAC.

On prend note de votre commentaire et il sera pris en considération bien sûr.

Si nous n'avons pas d'autres commentaires, vous avez sur l'écran les principes opérationnels du GAC qui ont été proposés. Comme je vous l'ai dit, la première partie consistait à présenter le vote en ligne, introduire le vote en ligne. Maintenant, l'exercice consiste à rédiger les principes opérationnels. Pour cela, nous avons commencé à préparer un squelette, la structure générale des principes opérationnels, les grands titres que nous allons ensuite compléter.

---

Je voulais donc partager avec vous cette structure et recevoir vos commentaires par rapport à ces principes opérationnels généraux que vous voyez sur l'écran.

Excusez-moi. On donne la bienvenue à Thomas.

Y a-t-il des commentaires, des retours, par rapport à ces principes qui ont été proposés ?

Nous avons donc la portée du travail où on dit ce que c'est que le GAC et ce que fait le GAC. On fait référence aux statuts de l'ICANN. Ensuite, nous avons une section consacrée aux membres du GAC : qui peut rejoindre le GAC ; les membres ; les observateurs ; les représentants. Ensuite, les méthodes de travail du GAC ; Comment le GAC remplit son rôle ; l'engagement en faveur de la transparence ; l'engagement en faveur de la participation de tous les membres ; le quorum ; les réunions en face-à-face ; le travail en ligne ; les groupes de travail.

Ensuite, le groupe de direction du GAC, le président, les vice-présidents, les présidents et les co-présidents des groupes de travail, les experts thématiques.

Ensuite, les élections du président du GAC et des vice-présidents du GAC, les mandats, les règles régissant les élections.

Ensuite, un point concernant les réunions, l'ordre du jour, les procès-verbaux, les enregistrements, les groupes de travail.

---

Et ensuite, formation, mandat, membre, activité.

Ensuite, l'avis du GAC au Conseil d'administration, le consensus, la communication de l'avis du GAC, le suivi de l'avis du GAC.

L'interaction avec la communauté du GAC, la nomination aux différents groupes de travail intercommunautaires, les rôles et les responsabilités des membres du GAC ou des représentants du GAC, les commentaires de la communauté, etc.

Ensuite, nous devons bien sûr introduire une section concernant la participation du GAC à la communauté habilitée. Ici, nous allons avoir une section préparée par le secrétariat du GAC et une section consacrée également à la révision des principes opérationnels.

Est-ce qu'il y a peut-être d'autres points qu'on devrait inclure ?

Oui, Gema.

ESPAGNE:

Dans la section concernant l'avis du GAC, nous pourrions inclure ce que constitue l'avis du GAC. Je pense que c'est l'une des questions sur laquelle nous avons travaillé avec le BGRI. Je ne sais pas s'il serait peut-être approprié d'inclure dans cette section les types d'avis du GAC. Peut-être que ce n'est pas approprié de l'inclure ici. Je me demande si c'est le cas.

MANAL ISMAIL:

Je pense que c'est tout à fait pertinent. Je me demandais aussi si lorsqu'on parle du travail du GAC et des méthodes de travail du GAC, je me demande donc si on devrait dire quelque chose par rapport au consensus. Je sais qu'on en parle ensuite, plus tard, quand on parle de l'avis du GAC au Conseil d'administration.

Je parle pour moi-même peut-être. Mais est-ce que on devrait parler du consensus lorsqu'on parle de nos méthodes de travail ? Je pense que ce serait approprié puisqu'on travaille par consensus.

Cristina et ensuite, Gema.

CRISTINA MONTI:

J'ai une question. Dans la section où on parle de l'« interaction avec la communauté de l'ICANN », vous parlez des nominations de représentant. Vous parlez du CCWG et des équipes de révision. Est-ce que les PDP seront inclus ici ou quelque part dans le point concernant l'interaction avec la communauté de l'ICANN ?

---

MANAL ISMAIL: Merci Cristina. Je pense qu'on devrait l'inclure ici, tout à fait. Nous devons faire référence aux PDP. Merci.

Gema.

ESPAGNE: Je voulais répondre à votre question. Je pense que pour commencer, c'est bien d'avoir une référence au consensus dans la section consacrée à l'avis du GAC au Conseil d'administration. Ensuite, quand nous allons parler de la participation à la communauté habilitée, il y aura donc une partie où on va parler de la façon dont le GAC participe à cette communauté et s'il y a encore des références à faire par rapport à cela. On pourrait les inclure dans le travail du GAC. Mais je pense que le rôle principal du GAC, c'est de donner son avis au Conseil d'administration et ensuite de participer à la communauté habilitée.

Si à la fin, on identifie un autre rôle, on pourrait l'inclure dans cette autre section.

MANAL ISMAIL: Merci Gema.

Y a-t-il d'autres commentaires avant de clore la séance ?

Oui. Mark.

---

MARK CARVELL:                   Merci Manal. C'est peut-être une clarification que je cherche. Quand on parle du travail du GAC et du travail en ligne, si j'ai bien compris, on parle du travail qu'on fait entre les réunions en face-à-face. Je voulais clarifier cela, parce qu'il serait possible qu'on doive arriver à des [inaudible] pendant des téléconférences, à cause de contraintes de temps à autre. Dans ce type de cas, comment ferions-nous pour arriver à une édition virtuelle ? Je pense qu'il faudrait introduire une clarification par rapport à cela.

Je voulais être sûr que le travail en ligne ne veut pas tout simplement dire qu'on partage des informations, mais qu'on peut être amené à mettre en place des réunions virtuelles où on doit prendre des décisions.

MANAL ISMAIL:                   Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH:            Deux points : d'un côté, la prise de décision pour des mesures urgentes à prendre, lorsqu'on doit prendre des décisions de manière urgente.

Et un autre point, c'est la représentation régionale, une représentation régionale qui soit équitable. Nous devons être très... Nous devons faire très attention à cela. Il ne faut pas

---

rentrer dans le détail, mais au moins parler de la représentation régionale équitable. Ce sont deux aspects très importants.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. J'en prends note.

D'autres commentaires ?

Moi-même, j'ai deux commentaires. Je pense que nous devons faire référence au communiqué quelque part et je me demande lorsqu'on parle de la nomination des membres au CCWG et aux équipes de révision, je me demande si on ne devrait pas inclure des nominations à d'autres groupes. Je pense qu'on devrait parler de nomination officielle de membres du GAC à d'autres groupes. S'il n'y a pas d'autres questions ou de commentaires, nous pouvons passer à notre pause-café et nous allons reprendre les activités après la pause-café. Donc, nous nous retrouvons à 11 h 00. Merci beaucoup.

[Pause-café]

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Nous vous prions de prendre vos places pour continuer la réunion. Merci.

Michelle se trouve dans la salle ?

Michelle, s'il te plait, viens nous rejoindre ici au podium. Soyez les bienvenus à la deuxième partie de la réunion du groupe de travail. Je n'ai pas pu participer à la première réunion, à la première partie de la réunion, parce que comme vous le savez, nous avons eu le premier débat facilité par nous-mêmes concernant les codes à deux caractères pour la Croix-Rouge. Et puis, nous vous passerons le rapport dans notre session plénière, mais la réunion a été positive et constructive.

Nous revenons donc à cette séance, à savoir la réunion du groupe de travail sur les principes opérationnels du GAC. À partir de ce que j'ai pu entendre, vous êtes arrivés à un accord sur une série de changements mineurs qui ont été présentés. Le résultat est très positif et je tiens à vous remercier.

Ma question est la suivante, ou avant de poser à la question, je voudrais vous rappeler que nous avons vu une liste d'en-têtes disons qui sont une structure logique comme vous pouvez le voir à l'écran.

En fait, il y a deux pistes de travail ici. D'une part, il faut suivre la procédure pour mettre en place ces changements mineurs qui

---

ont été accordés ce matin, et d'autre part, il faut faire une révision holistique des principes opérationnels suivant les titres ou les en-têtes dont je vous ai parlés tout à l'heure pour pouvoir arriver à une nouvelle version des principes opérationnels.

Pour ce qui est de la première partie, c'est-à-dire de la mise en œuvre des changements mineurs, comme vous le savez, on a un délai de soixante jours pour pouvoir présenter ces modifications aux fins de révision, et puis, pour leur approbation. En conséquence, la proposition présentée ici après la réunion, et bien je dis peut-être, sera approuvée une fois que le processus à suivre aura été approuvé dans notre séance numéro 38, si je ne m'abuse. Alors, on aura un document avec ces changements mineurs et on commencera la période de soixante jours pour faire la révision finale des changements.

Et après les soixante jours environ, le 15 mai, nous serons préparés pour approuver définitivement ces changements, spécifiquement à Johannesburg en juin. Ce seront les changements mis en œuvre pour les prochaines élections qui auront lieu pendant la 60<sup>e</sup> réunion de l'ICANN à Abu Dhabi, en octobre.

J'oublie quelque chose ? Non. Michelle, c'est correct ?

Okay. Vous avez des questions, des questions sur cette partie du travail et sur la révision des principes opérationnels ?

---

Okay. Je crois donc que c'est quelque chose d'assez simple, d'assez clair, et que nous serons en mesure de respecter le délai que je viens de vous mentionner.

D'autre part, on a la deuxième piste de travail, à savoir la révision holistique. L'idée, c'est qu'après la réunion, vous ayez du temps pour réfléchir sur la logique et sur la pertinence de ces propositions qui ont été présentées tout à l'heure. L'idée est de pouvoir arriver à un accord pour la prochaine réunion de Johannesburg.

En même temps, nous allons travailler pour allouer le texte actuel des principes opérationnels, c'est-à-dire de les adapter aux modifications que l'on a discutées et qui seront approuvées à Johannesburg. Vous allez recevoir un texte, et si tout est accepté, nous allons donc pouvoir incorporer les nouveaux paragraphes sous chacun des titres suivant les modifications déjà incorporées. Ce sera donc la base pour continuer le travail après Johannesburg, tout en ayant une vision générale et holistique de la nouvelle structure qui sera peaufinée à Johannesburg.

Là, vous avez des vignettes et vous devez les comprendre comme des sous-titres ou des sous-en-têtes. C'est le contenu, c'est-à-dire tous ces en-têtes vous montrent ce que vous trouverez dans le texte: réorganiser tous les principes

---

opérationnels sous ces en-têtes ou sous ces titres et voir où il y a des (gaps) lacunes et voir s'il y a quelque chose à modifier.

C'est donc la procédure que je vous propose pour continuer notre travail.

Nous avons parlé avec les co-présidents du groupe de travail et les autres membres du groupe de direction, c'est bien l'heure que notre proposition soit présentée à la session plénière. Nous croyons que c'est mieux de faire la révision holistique d'après les conclusions de Johannesburg, pas comme une activité du groupe de travail, mais plutôt comme un exercice effectué par le GAC en entier, dans une séance plénière. Et je propose d'avoir le support de Manal et de Rajiv, notre collègue de l'Inde, et de notre secrétariat pour pouvoir avancer dans la séance plénière. La proposition sera de finaliser avec le groupe de travail et de continuer à travailler à l'échelle de la séance plénière.

Voilà donc la proposition : passer des discussions des groupes de travail à la plénière. J'aimerais savoir votre opinion.

KAVOUSS ARASTEH:

Bonjour, cher(e)s collègues. Bonjour Thomas.

J'ai une question à poser à titre personnel. Pourquoi le GAC est toujours loin dans le contre de conférences, isolé, loin de tout ? À Los Angeles, on était dans une tente. Puis après, on nous a

---

proposé une salle un peu mieux. Ce n'est qu'un commentaire personnel. Ce n'est pas mon pays qui dit ça, mais moi-même.

Peut-être pourrions-nous nous renseigner pourquoi on nous met toujours si loin.

Et je vais vous ai demandé la parole pour vous dire que les modifications que l'on veut faire aux principes opérationnels ont trait notamment à l'urgence pour passer au système de vote en ligne. Alors, si vous nous demandez notre approbation, il nous faudrait ajouter un paragraphe disant que, comme vous l'avez bien signalé, il y a un accord holistique intégral.

Pour ce qui est de cette révision holistique, cela me rappelle un message que nous avons reçu il y a quelques semaines : le besoin urgent de parler de la communauté habilitée concernant la lettre reçue du Conseil pour modifier les statuts fondamentaux. Vous dites que ce n'est pas urgent, mais nous devrions évaluer le degré d'urgence. Il faudrait traiter la question entre cette réunion et la réunion de Johannesburg. Quelle est la pression que nous devons exercer ? C'est quelque chose dont on devra parler pendant les quatre prochains mois. Il faut aborder cette question. Les changements aux statuts fondamentaux, il faut les discuter. Dans quelle mesure nous voulons participer ? Ce n'est pas une suggestion. C'est tout

---

simplement un rappel. Et j'espère que nous tiendrons compte de tout ce que je viens de mentionner.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci Kavouss. Je crois que nous sommes dans une salle nordique, un peu grise, mais charmante avec cette atmosphère si agréable. Je regardais Finn. Je ne dirais pas que c'est typique du Danemark, parce que le Danemark a des designs vraiment géniaux. Le Danemark est bien connu pour ça.

Mais c'est une question de dimension. Il fallait travailler, avec la discussion de la Croix-Rouge, avec la salle de la GNSO, pardon, et c'est une très petite salle. Eux, ils sont à côté de nous. Donc non, nous ne sommes pas trop loin. Mais c'est une grande salle qui nous permet d'organiser la plénière et la salle principale est encore plus grande. Mais c'est un avantage pour nous, puisque nous sommes plus près de la salle principale et des plus petites salles aussi, c'est-à-dire ça dépend des besoins pour une quantité de gens. Mais je vais vous dire que c'est mieux d'être dans une tente, et notamment à cette époque de l'année. Tout cela pour aborder votre commentaire personnel.

Pour ce qui est de la communauté habilitée, merci beaucoup d'avoir présenté cette question à aborder. Nous avons déjà notre premier cas où le GAC, comme une partie de la communauté habilitée, devra donner son opinion sur la

---

proposition du Conseil d'administration. Ce qui est bien, c'est que cette question n'est pas trop polémique. Alors, nous pourrons l'utiliser comme cas-témoin disons pour voir comment on gère ce type de procédure que l'on a décidé pour travailler. Mais cela concerne la totalité de la communauté de l'ICANN. Ce processus va se perfectionner au fur et à mesure.

Comme vous avez vu ce matin, il y a un en-tête, un titre, et nous avons décidé que ces procédures n'allaient pas être incluses dans le travail du groupe de travail des principes opérationnels, parce que cela représente une charge de travail supplémentaire très importante. Alors, nous allons donc aborder notre participation dans la communauté habilitée autrement. Vous avez reçu des documents préparés par le secrétariat avec des propositions concrètes sur la manière de continuer à travailler sur ce point. Et dans les sessions 10A et B – si je ne m'abuse – qui sont programmées pour demain, nous allons aborder ces questions.

Et dans le cadre de cette activité, nous allons devoir décider dès que nous aurons accordé un point de vue pour aborder la question, et enfin, voir comment cela sera inclus dans la révision des principes opérationnels. Parce que cette révision aura besoin peut-être d'un peu plus de temps. Et pour être concret, cette révision ne sera pas finie pour la réunion de Johannesburg. Il faudra donc travailler sur une voie séparée et voir comment

---

participer si besoin est. Mais en même temps, nous pourrions travailler sur la question.

Si nous voyons ce qui a été discuté jusqu'à présent, je suis confiant de bien comprendre, de voir clairement comment le GAC va participer à cette communauté habilitée. Nous en discuterons demain et c'est la manière dont je vois cette question. Je crois que nous pourrions parvenir à une résolution à temps nous permettant de participer et de traiter ce premier cas avec le temps nécessaire.

KAVOUSS ARASTEH:

Maintenant, comme délégué de l'Iran, je tiens à remercier le gouvernement du Danemark de l'organisation de cette réunion. Nous avons de grands bureaux, beaucoup d'espace. C'est le siège le plus confortable, et je répète, je suis très reconnaissant. Je veux vous dire que c'est un très bon exemple pour d'autres réunions du GAC, à savoir de suivre l'exemple de l'énorme générosité du Danemark.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Merci l'Iran. Nous prenons note de votre commentaire.

---

FINN PETERSEN: Je veux signaler que nous n'avons pas choisi le siège. C'est l'ICANN qui a choisi le siège. Nous ne sommes pas les responsables du choix du siège de la réunion. Nos sites de travail sont un tout petit peu plus petits et un peu plus tièdes que ces salles. C'est ce que je voulais vous dire.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Et nous allons transmettre le message à Nick Tomasso et à l'équipe responsable des réunions.

Avez-vous des commentaires ou des questions sur la proposition concernant les principes opérationnels tels que je viens de les décrire tout à l'heure ?

Est-ce que c'est bien ? Est-ce que c'est clair ?

S'il n'y a pas de questions, je vais maintenant donner la parole à Maureen.

ÉTATS-UNIS: Je m'excuse. Je n'ai pas participé à la première partie de la réunion. J'ai une question à poser sur les principes opérationnels. Je vois sur l'écran tous les points qui sont énumérés.

Pour ce qui est de la manière dont le GAC participe aux processus de PDP, c'est une question qui sera couverte par ces

---

en-têtes ou ces titres, à savoir l'interaction avec l'ICANN, etc. ?  
C'est quelque chose que je ne vois pas très clairement. Je veux  
être sûr d'avoir l'occasion d'aborder la question.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: J'ai participé avec vous à la réunion précédente. On en a discuté  
et ceci sera incorporé. Peut-être que Manal peut vous donner  
des détails supplémentaires.

MANAL ISMAIL: Merci Thomas. Merci Ashley. Oui, nous avons incorporé entre  
crochets la question, juste un point où l'on fait allusion aux  
nominations des membres du GAC pour participer à d'autres  
forums. Nous avons ici les groupes intercommunautaires de  
travail, les équipes de révision, les PDP, et tout cela concerne ce  
que Thomas a mentionné.

Ici, vous trouverez les mots clés, les mots génériques, qui nous  
permettront de continuer par la suite tous les détails. La liste  
n'est donc pas exhaustive.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci Manal.

Avez-vous des commentaires, des questions, à proposer ?

Bien. Donc, Nigel Cassimire de l'UTC.

---

**NIGEL CASSIMIRE:** Est-ce qu'il y a des résultats ou des produits du GAC rédigés par le GAC, au-delà de l'avis du GAC au Conseil d'administration ? Parce que je ne vois rien là qui fasse référence à ce que le GAC élabore.

**PRÉSIDENT SCHNEIDER:** Merci de votre question. Elle est très pertinente Il y en a en fait des produits ou des éléments élaborés. Nous avons contribué au travail du CCWG, en particulier pendant la période de commentaire public, ainsi que d'autres collaborations qui ne concernent pas l'avis au Conseil d'administration.

Je pense que cela doit faire partie de l'interaction avec la section communautaire. D'ici jusqu'à la prochaine réunion, nous pourrions réfléchir un tout petit peu pour savoir si on va ajouter un titre à cela, un en-tête à cela, parce que c'est suffisamment important bien sûr. C'est livrable pour ainsi dire. Ces produits ne constituent pas nécessairement l'avis du GAC et cela peut être un peu confus. Je ne sais pas. Manal, est-ce qu'on a soulevé cette question plus tôt ? Est-ce qu'il y a... Est-ce que nous pourrions mettre quelque part quel est l'avis, pardon, quelle est l'orientation du GAC, le guide du GAC, à d'autres parties de la communauté, mis à part le Conseil d'administration ?

---

MANAL ISMAIL: Merci de votre contribution. En fait, nous n'avons pas mentionné cela, pas spécifiquement. Nous avons collaboré avec d'autres organisations de soutien et comités consultatifs.

Bon. Je trouve que c'est pertinent d'ajouter ceci, parce que cela correspond très bien avec ce point correspondant à l'interaction avec la communauté de l'ICANN. Voilà.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Bon. Je regarde notre montre et je vois que nous devons maintenant céder la place au groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international, parce que nous avons déjà débordé 11 h 30. Je vois que la Commission européenne demande la parole. Je la lui cède, et ensuite, nous finissons.

COMMISSION EUROPÉENNE: Quelques secondes seulement. Par rapport à ces derniers points, ce dernier point, le produit des délibérations du GAC pourrait être parfaitement bien inclus dans la collaboration et dans les commentaires du GAC dans cet en-tête, ce titre : « Interaction du GAC avec la communauté de l'ICANN ». Nous pourrions là parler des contributions du GAC.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER: C'est déjà inclus là-dedans. Oui, vous avez raison. C'est un tout petit peu trop petit sur l'écran. Mais je vous comprends. Nous parlons tous lorsque nous parlons de contribution ou de proposition, nous parlons tous de la même chose. Bien.

Je crois que nous devons clore cette partie de la discussion. Je vous remercie à l'avance de votre présence et de votre participation à la séance plénière de notre réunion du matin de jeudi, la réunion numéro 38, pour traiter de ce thème en plénière et pour pouvoir aller de l'avant et perfectionner ce thème.

Merci énormément à Manal et à Michelle qui ont dirigé tout ce travail. Je les remercie de l'esprit constructif qui les caractérisent.

Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**